

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2025
Délibération n°6

L'An deux mille vingt-cinq, le six février à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le trente et un janvier s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VIESSANT Céline ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ;

Absents :

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à MOREAU Gaëlle ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ; Virginie JEANE à PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : INTEGRATION DU BUDGET M4 « CAMPING DU FREYSSINET » AU BUDGET PRINCIPAL M57

La commune dispose d'un camping municipal situé sur le plateau des Eyssards. Il est géré en régie directe et fait l'objet d'un budget annexe.

La commune verse tous les ans de son budget principal (M57) une subvention d'équilibre qui oscille environ entre 15 000€ et 30 000€ qui représente environ 30% des recettes de ce budget.

Ce budget impose également d'amortir les investissements.

Compte tenu

Compte tenu du fait que ce service public ne répond pas au critère d'un service public industriel et commercial (SPIC) dont les ressources doivent être perçues sur les usagers, il convient de le requalifier en service public administratif.

Après en avoir délibéré, à la majorité et de deux voix contre (Véronique MOSSO et Laurent VERNET) le Conseil Municipal décide :

- **De qualifier** le service public du camping du Freyssinet en service public administratif (SPA) ;
- **D'intégrer** le budget annexe du camping du Freyssinet (M4) au budget principal (M57) ;
- **D'engager** toutes les démarches comptables pour réaliser cette intégration notamment les transferts de l'intégralité des résultats, restes, pièces et inventaires vers le budget principal (M57) ;
- **D'approuver** la clôture de ce budget une fois toutes les opérations comptables finalisées ;

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 005-200064657-20250206-DCM250206006-DE



- **De dissoudre** le budget annexe du camping du Freyssinet (M4) lorsque sera intervenue l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU

A handwritten signature in purple ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'F' and 'S'.

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales
